CREPS DE MONTPELLIER
2 avenue Charles Flahault 34090 MONTPELLIER
Tél Standard Formations : 04 67 61 74 67
Mail : formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT Spécialité : Activités Sports Collectifs Mention : FOOTBALL

(Ouverture de formation sous réserve d'habilitation par la DRJSCS)

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE S'INSCRIRE

Ce document d'information est destiné exclusivement aux lycéens désireux de s'inscrire au CREPS de Montpellier par le biais de la plateforme « Parcoursup ». Pour accéder à cette formation, il est nécessaire de passer des épreuves de tests d'exigences préalables (TEP) qui conditionnent votre entrée en formation. Des TEP spécifiques seront organisés en avril pour les candidats « Parcoursup ».

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLÔME

L'animateur d'activités sports collectifs en football exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant les supports techniques du football, dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité du projet d'activité qui s'inscrit dans le projet de la structure.

LIEU DE FORMATION

CREPS de Montpellier.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation visera à préparer au métier d'animateur sports collectifs football capable de mener des activités de :

- conception de projets d'animation sportive dans le champ du football ;
- conduite de séances et de cycles d'initiation, de découverte et d'animation dans le domaine du football, qui nécessitent notamment des notions d'arbitrage ;
- conduite de cycle d'apprentissage, jusqu'à un premier niveau de compétition ;
- participation aux actions de communication et de promotion de la structure employeuse ;
- maîtrise de l'outil informatique ;
- participation au fonctionnement de la structure employeuse ;
- accueil de différents publics.

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

Cette formation se déroule sur une période de 8 mois : **du 21 septembre 2020 au 30 avril 2021**
Le candidat devra trouver une structure d'alternance durant la période des vacances scolaires et les mercredis sur la période de formation.
Volume horaire en centre : 623H,

Volume horaire en alternance : 497H.

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS) obligatoire :

- Être titulaire du PSC1
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'enseignement des sports collectifs ;
- Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense **pour les candidats de nationalité française de moins de 25 ans uniquement** ;
- Carte d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité

MODALITÉS D'INSCRIPTION

S'inscrire en ligne sur **www.creps-montpellier.org**, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

Attention : assurez-vous, avant de régler les frais d'inscription, de bien détenir les pièces demandées ci-dessus et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs ne sont pas remboursables.**

ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

1) Généralités

L'organisme de formation vérifie que le candidat possède les exigences préalables à l'entrée en formation (ou s'ils en sont dispensés) puis convoque le candidat aux tests de sélection.

2) Vérification des Exigences Préalables à l'entrée en formation (TEP)

Evaluez bien la difficulté des TEP et entrainez-vous en conséquence.

La capacité à satisfaire à un test d'habileté motrice, d'une séquence d'opposition choisie dans le cadre de 2 sports collectifs d'une durée de 40mn. La séquence de 40mn doit permettre la mise en place de situations variées, avec une adaptation possible en fonction des caractéristiques du terrain et du nombre de candidats.

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

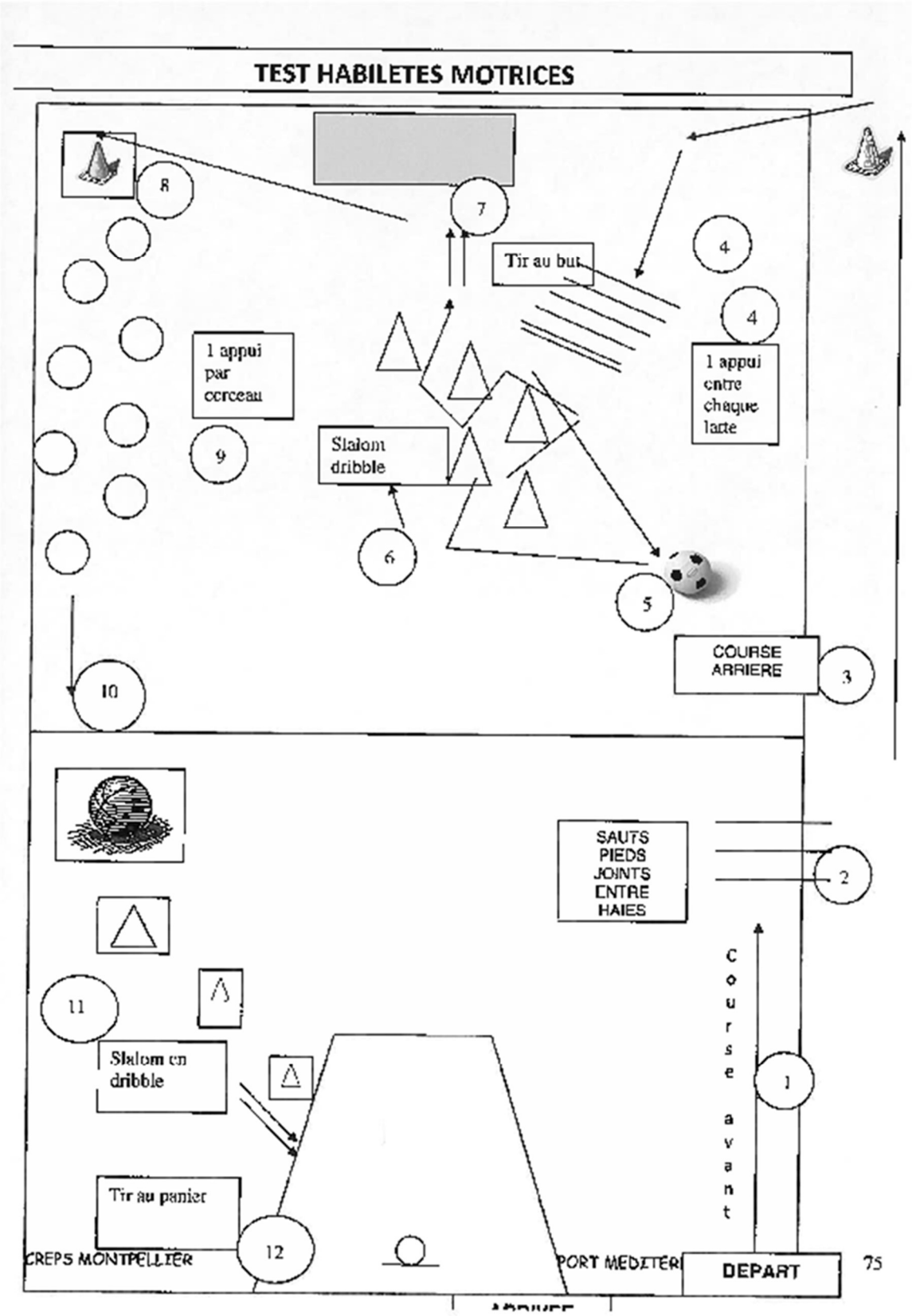

3) Tests de sélection

Entretien sur dossier (30 minutes) sur la base d'une lettre de motivation + CV+ projet professionnel.

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet d'établir le parcours individualisé de formation du candidat admis à entrer en formation. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats ou diplômes/titres détenus). Il est réalisé avant l'entrée en formation ou le 1er jour de formation.

2) Équivalences / Allégements / Dispenses

Qualifications détenues	Dispenses octroyées
UFG du BEATEP	UC1 et UC 4
UFP du BEATEP	UC 2 et UC 3
Autre BPJEPS	exigences préalables à l'entrée en formation UC 1 2 3 4
Titulaire d'un BEES 1er ou 2ème degré	exigences préalables à l'entrée en formation UC 1 2 3
BPJEPS spécialité activités sports collectifs (peu importe la mention)	exigences préalables à l'entrée en formation UC1 2 3 4 5 6 7
Tout diplôme de niveau IV ou supérieur dans le champ du sport	exigences préalables à l'entrée en formation
BAPAAT	exigences préalables à l'entrée en formation
Diplôme délivré par une fédération sportive agréée par le ministère chargé des sports	exigences préalables à l'entrée en formation
Baccalauréat Professionnel Agricole, ou Brevet Professionnel Agricole	UC 1, UC 2, UC 3
Baccalauréat Professionnel « services de proximité et vie locale »	UC 1 2 3 et 4
Diplômes d'initiateur fédéral 1er niveau ET d'initiateur fédéral 2 délivrés par la FFF (être titulaire des 2 : condition cumulative)	exigences préalables à l'entrée en formation UC 8 et 9

* Équivalences spécifiques de diplômes délivrés par la Fédération Française de Football

parcoursup
Entrez dans l'enseignement supérieur

	Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité activités sports collectif mention football									
	UC1	UC 2	UC 3	UC 4	UC 5	UC 6	UC 7	UC 8	UC 9	UC 10
CERTIFICATS FEDERAUX*										
CFF1	X	X						X		
CFF2	X	X							X	
CFF3										
CFF4		X	X	X						
TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE BMF * (Brevet de moniteur de football)										
UC1								X		
UC2									X	

Pour les équivalences des diplômes étrangers, les demandes passent par votre Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS ou DDCSPP) de résidence puis par la commission nationale des équivalences du ministère.

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la ***DRJSCS Occitanie : 04 67 10 14 00***

3) Contenus et séquences de formation

<u>Présentation des 10 Unités Capitalisables</u> :

UC 1 : être capable de communiquer dans les situations de la vie professionnelle
UC 2 : être capable de prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
UC 3 : être capable de préparer un projet ainsi que son évaluation
UC 4 : être capable de participer au fonctionnement de la structure
UC 5 : être capable de préparer une action d'animation en Football
UC 6 : être capable d'encadrer un groupe dans le cadre d'une action d'animation en Football
UC 7 : être capable de mobiliser les connaissances nécessaires à la conduite des activités en Football
UC 8 : être capable de conduire une action éducative en Football
UC 9 : être capable de maîtriser les outils nécessaires à la mise en œuvre d'une action d'animation sportive en Football
UC 10 : adaptation à l'emploi, être capable de mettre en place dans sa structure des pratiques s'adressant à des publics cibles

<u>LES TARIFS</u>

Frais administratifs (non remboursables sauf si prise en charge par la région) : **60,00 €**

Frais pédagogiques : contacter par mail le Département des Formations **pour demander un devis :** formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr

Nous réalisons des devis non-contractuels, avant le positionnement. Ce positionnement est susceptible de modifier le nombre d'heures que le stagiaire suivra.

parcoursup

Attention : avant de régler les frais d'inscription et les frais techniques s'il y en a, assurez-vous de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car **les frais administratifs et techniques ne sont pas remboursables**.

INFORMATION IMPORTANTE (SITUATION DE HANDICAP)

« Préalablement à son inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP), le candidat en situation de handicap peut faire une demande d'aménagements d'épreuves auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de son lieu de domicile. » Les personnes n'ayant pas effectué cette démarche ne pourront pas bénéficier d'aménagements.

COORDONNÉES

Coordonnateur de formation :	Mme Halima RIGHI
Tél. Secrétariat :	04 67 61 74 67
Mail Secrétariat :	formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr
Site internet :	http://www.creps-montpellier.org

PIÈCES À FOURNIR pour l'inscription aux TEP

☐ Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)

☐ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)

☐ Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)

☐ Certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile valide

☐ Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. dossier d'information)

PIÈCES À FOURNIR pour l'inscription au BPJEPS ASC option Football

☐ Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)

☐ Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)

☐ Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)

☐ Certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1)

☐ Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)

☐ Attestation d'assurance responsabilité civile valide

☐ Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers

☐ Diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux…)

☐ Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)

☐ Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.

☐ Lettre de motivation

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

□ Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les personnes en situation de handicap :

☐ L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agrées et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

☐ Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
REGIONALE
DE LA JEUNESSE DES SPORTS
ET DE LA COHESION SOCIALE
OCCITANIE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Spécialité : Sports Collectifs

Mention : Football

CERTIFICAT MÉDICAL

Daté de moins d'un an à l'entrée en formation

CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DU SPORT

Je soussigné(e) ……, Docteur en Médecine,

certifie avoir examiné en date du …….,

Mme/M. ……,

Né(e) le……

Et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement des Activités sports collectifs.

Observations :

……

……

……

……

……

Signature et cachet du Médecin (obligatoire) :